



Feuille d'information
du Syndicat des P&T
b.p.623 L-2016 Luxembourg

Agenda 2007

La mise en oeuvre est en train de dérapier !

Le 16 décembre 2003 le Conseil d'Administration avait arrêté le plan de changement dans le cadre de l'Agenda 2007. Douze groupes d'études (task forces) ont été mis en place pour élaborer des propositions de réforme concrètes suivant des lignes directrices arrêtées par le Conseil d'Administration.

Ces task forces viennent de soumettre au Comité de Direction leurs premières propositions.

En ce qui concerne la task force n°5 dénommée

« surplus/ manque de personnel »

celle-ci propose allègrement de supprimer des postes par ci et par là, procédure qui est totalement contraire aux directives du Conseil qui avait autorisé le Comité de Direction :

1. à recruter en 2004, moyennant des conversions de postes, 13 agents pouvant se prévaloir de qualifications spécifiques ;
2. à réduire de 440 heures hebdomadaires le nombre total des heures prestées dans l'Entreprise, dans la mesure du possible, par l'intermédiaire de l'extension du service partiel, **sans réduction du nombre d'emplois.**

Or, un représentant de l'Entreprise dans la task force n°5 a affirmé ne connaître la décision précitée du Conseil que par la presse syndicale et, sans instructions de la part de son supérieur hiérarchique, **il considère que sa mission est de proposer la suppression d'autant de postes que possible ! !**

La task force n°5 s'est donc immédiatement mise à la chasse aux emplois à supprimer et, des 28 emplois vacants, suite à des départs à la retraite en janvier 2004, elle propose :

7 suppressions d'emplois,

- 1 changement d'un poste de 40 heures en un poste de 20 heures,
- 13 remplacements,
- 7 dossiers à tenir en suspens.

En ce qui concerne les arguments avancés pour justifier les suppressions de postes envisagées, le Syndicat a été étonné de lire que la task force n°5 propose :

- ° de ne plus engager des facteurs **que pour assurer leur attribution primaire** qu'est la distribution.
- ° de procéder à un « out-sourcing » des travaux de l'imprimerie de l'EP&T.

Le Syndicat se demande qui a décidé (sans consultation des représentants du personnel)

- ° de réduire le champ d'activité des facteurs à la seule distribution du courrier,et
- ° de procéder à un outsourcing de l'imprimerie de l'EP&T ? ? ? ?

Finalement le Syndicat est consterné de lire que les suppressions de 3 postes sont justifiées par l'affirmation que *le rendement affiché* par les titulaires des postes en question *documente bien que le poste en question n'est pas absolument nécessaire*. Ce sont là de graves accusations à l'encontre des personnes visées et à l'encontre de leurs supérieurs auxquels on reproche implicitement un laisser-aller et d'avoir, de ce fait, cultivé le fainéantisme.

Evidemment la task force n°5 ne se soucie nullement d'une éventuelle surcharge de travail ou de la dégradation des conditions de travail que comporte, pour le personnel restant, tout non-remplacement d'un agent parti en retraite.

Le Syndicat a protesté avec véhémence contre cette manière d'agir et a invité le Comité de Direction à refuser le rapport de la task force n°5 et de l'inviter à recommencer ses travaux dans le cadre de ses compétences (à redéfinir) et dans le strict respect des lignes directrices du Conseil d'Administration.

A défaut d'une réaction appropriée de la part du Comité de Direction, le Syndicat engagera les actions syndicales qui s'imposent.